



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01991

Numéro SIREN : 820 291 672

Nom ou dénomination : ABOIS ET SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/020991

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

EXEMPLAIRE

POUR GROSSE

Désignation de l'entreprise : Société ABOIS ET SERVICES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 9

Adresse de l'entreprise 36 Allée de Guilvinec

31770 COLOMIERS

Durée de l'exercice précédent : 0

Numéro SIRET*

8 2 0 2 9 1 6 7 2 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2016		N-1 00/00/00			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (I)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
Dépôt au Tribunal de Commerce de Toulouse : dépôt n° 20991 en date du 08/08/2017									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	1 380	BI		1 380			
	TOTAL (II)	BJ	1 380	BK		1 380			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
DIVERS	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				
		Autres créances (3)	BZ	314	CA		314		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	15	CG		15		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	329	CK		329			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 709	IA		1 709			
	Renvoi : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 380	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société ABOIS ET SERVICES

Exercice N Exercice N-1

Néant

REVENUS		DETTE (4)		CAPITAUX PROPRES	
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	Provisions pour risques et charges	Autres fonds propres	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2.000.00	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société AABOIS ET SERVICES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 137			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 137)			
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ABOIS ET SERVICES

Exercice N

France

Exportations et livraisons intracommunautaires

Total

Exercice (N-1)

Chiffres d'affaires nets*

Production vendue

Production stockée*

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)

Autres produits (1) (11)

Total des produits d'exploitation (2) (1)

Achats de marchandises (y compris droits de douane)*

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

Impôts, taxes et versements assimilés*

Salaires et traitements*

Charges sociales (10)

Sur immobilisations

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

Pour risques et charges : dotations aux provisions

Autres charges (12)

Total des charges d'exploitation (4) (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Bénéfice attribué ou perte transférée*

Perte supportée ou bénéfice transféré*

Produits financiers

Charges financières

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

AABOIS ET SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 36, allée de Guilvinec, 31770 COLOMIERS
820291672 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -2 137,40 euros de la manière suivante :

Au compte "report à nouveau" -2 137,40 euros
S'élevant ainsi à – 2 137,40 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Certifié conforme
Le Président
Thanh-Phong NGUYEN

